



## **COMMUNE DE PANISSIERES** **DELIBERATION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 05 juillet 2022 à 20 h 30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 01/07/2022.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GUILLAUMOND Monique, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, BERTALOTTO Frédérique, GONZALEZ Eric, PERONNET Jean-Marc, GRANJON Marc, SEYVE Véronique, BEFORT Jean-Marc, BONNET Philippe, PLASSE Elodie, SERAILLE Loïc, FOUILLAT Christine, VIGNON Philippe, DUTEL Noémie, FONGARLAND Jean-Jacques.

Absents excusés : SUREDA Jennifer, BOREL Anne-Marie, PILON Denis, DUSSUD Grégory.

Secrétaire de Séance : SERAILLE Loïc.

### **MPG/ 04 2022 005 b**

### **Fonds de concours de la Communauté de communes Forez-Est pour le projet de rénovation de l'aire de camping-car.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L 5214-16 V,

**Vu** Le règlement d'attribution des fonds de concours approuvé par la décision n° 75-2020 du Président de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 20 mai 2020,

**Vu** le projet de la Commune de Panissières pour la réhabilitation de l'emplacement relais camping-car, détaillé dans la notice explicative jointe à la présente délibération,

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire formalisé par courrier du 27 juin 2022,

**Considérant qu'**afin de financer la réalisation d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

#### **Considérant que :**

- Le montant du fonds de concours versé par la Communauté de Communes ne peut excéder la part du financement assurée par la commune, hors subventions. La commune, maître d'ouvrage, doit prendre en charge au minimum 20% du financement du projet (art L1111-10 —III- du CGCT).
- La Communauté de Communes vérifie la légalité des fonds de concours sollicités, à ce titre la commune lui adresse les justificatifs des dépenses.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de solliciter le versement d'un fonds de concours sur l'enveloppe 2022 du budget de la Communauté de Communes de Forez-est, d'un montant de 3605€ pour les travaux de rénovation du relais camping-car ci-décrits :

-Maitre d'ouvrage : Mairie de Panissières

-Personne responsable du suivi du dossier : M Grégory DUSSUD, Adjoint délégué à la culture et au tourisme – 04 77 27 40 40

-Début des travaux : octobre 2022 / Planning prévisionnel de l'opération : octobre-décembre 2022

Le plan de financement prévisionnel est ainsi envisagé :

Dépenses HT		Recettes	
Borne de vidange	4761.50 €	Fonds de concours sollicité auprès de la CCFE	3605 €
Terrassement - réseau	13 061,21 €		
Borne électrique	200 €	A charge de la commune	14 417,71 €
TOTAL	18 022.71 €	TOTAL	18 022.71 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (18 pour) :**

- approuve la demande d'un fonds de concours de 3605 € dans les conditions ci-précisées

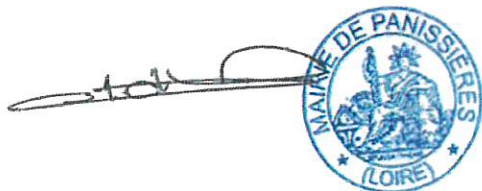
- habilite M. le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires et signer tous documents relatifs à cette demande

La présente délibération sera transmise :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- Monsieur Le Trésorier de Feurs
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Le Maire  
Christian MOLLARD

Le secrétaire de séance  
Loïc SERAILLE



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201659-20220705-MPG042022005b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2022

Publication : 09/08/2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 09 août 2022.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

## Fiche projet touristique

### Nom du projet : Réhabilitation du relais camping-car

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20220705-MPG042022005b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2022

Publication : 09/08/2022

**Date MAJ : 25/03/2022**

**-Porteur de projet :** Mairie de Panissières - Grégory DUSSUD, Adjoint délégué

**-Contact du porteur de projet :** gregory.dussud@panissieres.fr

**-Localisation du projet (adresse/joindre plan) :** Point GPS :45.788179, 4.343943, entre le gîte de la ferme seigne et la salle d'animation

**-Date prévisionnelle du début de projet :** 01/09/2022

**-Description du Projet :**

Réhabilitation de l'emplacement relais camping-car.

- Mise en place d'une station sanitaire - borne FLOT BLEU – pour les vidanges d'eau noire (WC) ainsi que la distribution d'eau potable.
- Création d'un espace de vidange avec évacuation d'eaux usées
- Création d'une borne artisanale électrique pour 2 véhicules
- Délimitation de 2 emplacements de stationnements réglementés

**-Impact(s) touristique(s) du projet pour le territoire :**

Panissières compte parmi son patrimoine industriel l'entreprise NOTIN – fabricant de camping-cars - fondée en 1921. Lors de son accroissement d'activité cette société – et le groupe TRIGANO qui la possède - est restée fidèle à la commune de Panissières en bâtissant un nouveau site industriel sur le territoire. L'entreprise accueille régulièrement des clients pour faire visiter l'usine, pour du service après-vente ou encore dans le cadre de la garantie. Or depuis plusieurs années leurs clients remontent régulièrement leur déception quant au manque de capacité d'accueil et de service de la commune. Ils ne font donc pas escale dans le village alors que les camping-cariste sont de plus en plus nombreux et sont aujourd'hui des touristes incontournables.

De plus, avec l'expansion à venir du musée de la cravate et du textile, les nombreuses randonnées pédestres et VTT, et les différents monuments présents sur la commune de Panissières sont autant de points touristiques ne demandant qu'à accueillir plus de visiteurs.

Il nous paraît important de pouvoir proposer des services en adéquation avec l'histoire de notre village.

**-Estimation du projet (si devis, les joindre) :**

Postes de dépenses	Montants HT	Montants TTC
Borne de vidange	4761.50 €	5713.80 €
Terrassement - réseau	13 061,21 €	15 673,45 €
Borne électrique	200 €	240 €
<b>Total</b>	<b>18 022.71€</b>	<b>21 627,25 €</b>

**Opérations soumises à TVA :**

Oui

Non

**-Ressources envisagées pour financer le projet :**

Origine du financement (remplir une ligne par financeur)	Montants HT	Financements acquis Oui / Non / Demande déposée
Participations publiques		Fonds de concours CCFE à solliciter
Participations privées (mécénat, autres...)		Non
Participation du porteur de projet	18 022.71€	
<b>Total</b>	<b>18 022.71€</b>	